



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Mauritanie	
TITRE DU PROJET : Consolidation de la paix à travers le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de l'accès équitable aux ressources naturelles dans les zones frontalières du Guidimakha	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Programme Alimentaire Mondiale (PAM)/ONU et Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)/ONU	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : <ul style="list-style-type: none">• Le Ministère du développement rural (MDR),• Le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD),• Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA),• Les organisations d'éleveurs,• L'administration territoriale et les services techniques déconcentrés,• Les organisations de la société civile notamment de la jeunesse et des femmes,• Les ONG nationales et internationales associées à la mise en œuvre	
Date approximative de démarrage du projet¹ : Aout 2020	
Durée du projet en mois :² 18 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Wilaya de Guidimakha, bassin de Karakoro, communes de Baydiam, Ghabou, Souvi, Bouly et Ould Yengé.	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PAM: \$ 750,000

FAO: \$ 750,000

Total PBF : \$ 1,500,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (70%):**

PAM: \$ 525,000

FAO: \$ 525,000

TOTAL: \$ 1,050,000

PBF 2^{ème} tranche* (30%):

PAM: \$ 225,000

FAO: \$ 225,000

TOTAL: \$ 450,000

PBF 3^{ème} tranche* (_ %):

N/A

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

La région du Guidimakha enregistre des conflits liés à la pression accrue sur les ressources naturelles, exacerbés par la transhumance. D'une part, au sein des populations autochtones il y a l'inégalité d'accès aux ressources par les femmes, les jeunes, et les franges marginalisées de la communauté et d'autre part, la convoitise des ressources naturelles entre éleveurs résidents et/ou transhumants et les agriculteurs, qui se disputent l'occupation et l'exploitation des espaces. La récurrence de ces conflits, ces dernières années, alimentés par des conflits fonciers en rapport avec la perception tribale de la propriété foncière et la discrimination sexiste dans l'accès à la terre ; et des jeunes de plus en plus frustrés qui n'ont pas accès à la formation et à des opportunités plus diversifiées, fragilise la coexistence pacifique des communautés. Pour parer à une dégradation évidente de la situation, au regard du contexte d'insécurité globale dans la sous-région et le contexte spécifique de la Mauritanie (structure sociale complexe, méfiance intercommunautaire perceptible dans certaines zones) il est plus qu'urgent et pertinent de mettre en place des mécanismes pour réduire les risques de conflit communautaire et ethnique. C'est dans cette perspective que ce projet va contribuer à mettre en place des mécanismes de dialogue inclusif visant à consolider la cohésion sociale, la prévention et la gestion de conflits liés au partage des ressources naturelles. Ce projet s'attaquera à ces facteurs de conflit en instituant une gestion plus durable et l'accès équitable aux ressources naturelles, en diversifiant les moyens de subsistance et en renforçant le mécanisme de résolution des conflits et d'alerte précoce - en les rendant explicitement plus inclusifs en termes d'âge et de sexe.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

- Plusieurs réunions ont été organisées entre le PAM, la FAO, le Ministère de l'environnement et du Développement Durable, Ministère du Développement Rural, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire afin de cerner la problématique de la transhumance et des conflits communautaires qui en découlent.
- Une consultation avec des ONG locales et internationales et associations a eu lieu lors de l'atelier de validation de l'analyse des fragilités et risques en Mauritanie, du 18-20 Septembre. Des discussions bilatérales ont permis de capter les perspectives de chaque type d'organisation au regard des conflits nés des effets des changements climatiques.

Le concept ayant été entériné par le PAM, la FAO et les institutions étatiques, plusieurs consultations ont été tenues avec le Conseiller en Paix et Développement pour préciser le projet et cerner les problématiques. Le sous bureau du PAM à Kaédi, couvrant la région du Guidimakha, a été associé au développement du projet et a servi de correspondant pour l'implication des autorités locales.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

<p>Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 46% soit \$692,696</p>	
<p>Degré de risque du projet⁴ : 1</p>	
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : Le projet vise le renforcement de la coexistence pacifique des communautés cibles / Focus Area 2.3 : Prévention / gestion des conflits</p> <p>Le cas échéant, le résultat du CPDD auquel le projet contribue :</p> <p>Pilier Stratégique 1, Effet 1 « Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable » ;</p> <p>Pilier Stratégique 1, Effet 2 « Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée. » et</p> <p>Pilier Stratégique 1, Effet 3 « les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique. »</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ODD 2 : Faim "zéro" ○ ODD 5 : Egalité entre les sexes ; ○ ODD10 : Réduction des inégalités ; ○ ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; ○ ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ○ ODD 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs. <p>Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée de Mauritanie (SCAPP) ainsi que la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans son objectif 1.6 « Appuyer la sécurité des communautés et la cohésion sociale » et son objectif 3.5 « Promouvoir la viabilité de l'environnement grâce à des mécanismes de gestion des ressources naturelles aux niveaux national et régional, et à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, l'accent étant mis en particulier sur les ressources en eau ».</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p>

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p><i>Nom du représentant :</i> M. Nacer BENALLEG</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Programme Alimentaire Mondiale (PAM)</p> <p><i>Date et visa :</i> 25/08/2020</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> Son Excellence Ousmane Mamoudou KANE</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs</p> <p><i>Date et visa :</i></p>  
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁷</p> <p><i>Nom du représentant :</i> M. Nacer BENALLEG, Représentant a.d. de la FAO</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)</p> <p><i>Date et visa :</i> 25/08/2020</p> 	
<p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom :</i> Anthony OHEMENG BOAMAH</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date & visa :</i></p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Oscar Fernandez-Taranco</p> <p><i>Signature</i></p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix </p> <p><i>Date & visa :</i></p>

16 September 2020

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Analyse de conflit (Sources de conflits)

La région du Guidimakha a une population estimée à 267.029 habitants (selon RGPH 2013) qui incluent différentes ethnies, dont les plus importantes sont les Maures, Soninké et Peul. Située à l'extrême sud de la Mauritanie, à la frontière du Mali et du Sénégal, Guidimakha a un total de 18 communes distribuées entre 3 Moughataa. Il s'agit de la région la plus pauvre en Mauritanie avec un taux de pauvreté de 41,9%, et un taux d'insécurité alimentaire structurelle avoisinant les 15%.

Les différentes communautés de la région vivaient jadis dans une parfaite entente, tant que les ressources suffisaient pour les besoins vitaux des hommes et des animaux. Cependant depuis les crises climatiques des années 60, beaucoup de facteurs sont entrés en jeu pour déstabiliser la cohésion sociale des communautés. Les conflits liés aux ressources naturelles sont devenus une réalité récurrente pour un grand nombre d'habitants de cette région. La tension sociale autour de la terre et de l'eau est un phénomène récurrent qui entrave gravement le développement social et économique et menace d'affaiblir davantage la cohésion communautaire et de saper la stabilité. Au niveau national, les griefs fonciers collectifs alimentent également les facteurs des conflits intracommunautaires.

Les défis liés au développement, y compris la pauvreté et les inégalités horizontales, accentuent la vulnérabilité de la Mauritanie face aux chocs générés par d'éventuelles crises internes ou les conflits violents qui sévissent dans la sous-région. Les effets du changement climatique constituent un facteur fondamental pour l'instabilité, sachant qu'une proportion importante de la population active vit de l'économie agropastorale. Ainsi, la population mauritanienne s'efforce de résister chaque année aux conséquences de aléas climatiques prolongés, ponctués d'années de pics, déclenchant des besoins humanitaires importants. Alimentée par un environnement naturel difficile, la sécheresse est une menace récurrente qui entraîne une insécurité alimentaire chronique, la malnutrition et la fragilité des moyens de subsistance. Les précipitations n'ont cessé de diminuer depuis les années 1950, et le niveau de la nappe phréatique baisse d'année en année. La Mauritanie lutte toujours pour se remettre de l'une des plus grandes crises alimentaires mondiales qui a fait des ravages au Sahel en 2011 et 2012.

Causes profondes des conflits vues sous l'angle de la transhumance locale et internationale

La région de Guidimakha est depuis toujours une zone de pastoralisme dans laquelle les éleveurs locaux côtoient les éleveurs mauritaniens descendant des régions situées plus au Nord à la quête de pâturages et une zone de transhumance pour les éleveurs maliens qui remontent avec leurs troupeaux dès l'installation de l'hivernage. La situation actuelle au Mali pourrait engendrer dans le très court terme des déplacements de populations nomades vers les pays voisins dont la Mauritanie. Ceci pourrait accroître le nombre de transhumants dans le Guidimakha, fuyant les zones d'instabilité au Mali. Aussi, la concentration d'animaux dans cette région pendant ces périodes de transhumance atteint des proportions qui même en cas d'année à pluviométrie normale entraîne une forte pression sur les pâturages et les sols, ainsi que des dégradations environnementales qui deviendront irréversibles si une gestion communautaire efficace n'est pas mise en place.

Dans une étude de suivi de la mobilité pastorale effectuée par l'OIM entre mai et avril 2019, dans les régions du Guidimakha, Gorgol et Trarza, il ressort une forte prédominance de conflits pastoraux liés en grande partie aux défis environnementaux (manque de pâturage, accès difficile aux points d'eau, dégradation de la biomasse et sécheresse/désertification). Ce suivi a également fait ressortir un constat de changement et/ou de disparition des couloirs de transhumance habituels.

La Mauritanie dispose d'un cheptel important : 1 849 101 bovins ; 1 418 448 camélins ; 11 660 916 ovins et 7 772 343 caprins) (source : Ministère de l'Elevage, 2016). Le taux de croissance est de 1,4% pour les bovins ; 0,7% pour les camélins et 5,1% pour les petits ruminants.

Cette situation est actuellement aggravée par les déficits pluviométriques récurrents dans les régions voisines du Brakna, Tagant et Assaba qui accélèrent la descente des animaux vers le Guidimakha causant une pression brutale sur les maigres ressources naturelles. L'arrivée de ces éleveurs en majorité d'ethnie Maure est souvent accompagnée de conflits avec la communauté locale majoritairement composée des ethnies Soninké et Peul qui sont en majorité des agriculteurs. Les différences ethniques et linguistiques exacerbent souvent ces conflits avec un effet rapide et déstabilisateur sur les relations inter et intracommunautaires et ont des conséquences secondaires plus importantes pour les communautés locales. A l'exception du conflit entre éleveurs mauritaniens et agriculteurs sénégalais, en 1989, qui a débouché sur une crise ouverte entre les deux Etats, la Mauritanie présente en général de faibles niveaux de conflits entre les agriculteurs et les bergers et entre éleveurs. Des tensions surviennent principalement en raison de la concurrence pour les pâturages et l'eau, du blocage des itinéraires de transhumance et de la destruction des cultures par les troupeaux. Ainsi, en 2015, huit agriculteurs ont été arrêtés par les forces de l'ordre, dans la commune de Ould Yengé au Guidimakha, après une bagarre les opposant à des éleveurs, suite à la divagation de leur bétail dans les champs.

Les causes profondes structurelles

Dans la région de Guidimakha les sources profondes des conflits, les plus structurelles, ont été identifiées :

- Dégradation/raréfaction des ressources naturelles

La Mauritanie est dans une situation environnementale caractérisée par un régime pluviométrique très fluctuant et globalement déficitaire. Ceci a pour conséquence une forte tendance à la désertification (ensablement, déforestation, perte de biodiversité, dégradation des sols et écosystèmes, assèchements et ensablement des plans d'eau de surfaces, tarissement des puits et des forages...).

A l'image des autres régions du pays, dans le Guidimakha, une grande partie de la population demeure dans un état de vulnérabilité. En effet au cours de la décennie écoulée, l'intérêt accru des éleveurs mauritaniens et des pays voisins pour les pâturages de cette zone, les effets perceptibles du changement climatique, la réduction des superficies agricoles utiles due à divers facteurs comme l'expansion urbaine et rurale, la dégradation des sols, la faiblesse des crues du fleuve Sénégal, l'irrégularité des pluies ont diminué drastiquement la disponibilité des ressources naturelles.

- Pression sur les pâturages

Les aléas liés au changement climatique avec son corolaire de pression sur les ressources naturelles, la forte variabilité climatique et la poussée de la désertification impactent significativement et progressivement les moyens d'existence des populations vivant de l'économie agropastorale.

Par sa position frontalière, la zone du Guidimakha accueille régulièrement beaucoup de pasteurs en transhumance et des pasteurs nomades qui se mêlent aux cheptels sédentaires. Au cheptel de la Mauritanie s'ajoutent les cheptels du Sénégal et du Mali dont le sens des mouvements est tributaire des saisons. Comme facteurs aggravants, les pluies tardives et les feux de brousse contribuent de façon significative à détériorer les pâturages. L'accroissement du cheptel est à mettre en lien avec l'accroissement démographique rapide de la région.

La combinaison de ces facteurs climatiques constitue indirectement, sans nul doute, un facteur de menace de la paix.

- L'insuffisance et la mauvaise qualité de l'eau

Selon les prévisions générales, la Mauritanie en tant que pays sahélien, sera sans doute une des régions du monde les plus affectées par le changement climatique, avec des impacts importants sur les disponibilités en eau et en ressources fourragères. Les risques, la fréquence et la sévérité des sécheresses vont augmenter, avec un impact sur l'évolution des circuits de transhumance et des sources de conflits.

Par ailleurs, chaque année un des dizaines de forages pastoraux et d'hydraulique villageoise tarissent compromettant ainsi l'approvisionnement en eau des populations et du bétail (un des principaux moyens d'existence des populations rural). A ceci s'ajoute une dynamique de salinisation des forages dans certaines localités. La non-disponibilité de l'eau pour les hommes et les animaux est un des facteurs de mouvement des populations. En Mauritanie, l'accès à l'eau en milieu rural reste encore faible (62%).

- Intérêts politiques/particuliers/socio-culturels

On constate de plus en plus une dégradation du tissu social traditionnel et la cohésion sociale devient difficile à entretenir par les moyens traditionnels. Les chefs coutumiers ont de plus en plus de mal à fédérer les communautés autour de projets nécessaires à l'utilisation et au partage des ressources naturelles. La pauvreté profonde et le manque d'avenir poussent les jeunes massivement vers l'exode rural temporaire ou définitif, privant les communautés de bras valides nécessaires pour assurer la protection et restauration de l'environnement.

Ces longs et fréquents séjours loin de leur terre les exposent à une culture économique et sociale très différente (voir parfois à des idéologies radicalisantes) pouvant aussi aviver des conflits sociaux une fois de retour au village.

- Méconnaissance des codes et de la législation

Il existe des textes fondamentaux régulant l'exploitation des ressources naturelles en Mauritanie. Les orientations générales prévues dans le cadre de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) sont déclinées en actions stratégiques de développement du secteur de l'élevage définis dans la SDSR.

Le règlement des conflits relatifs aux ressources pastorales est pris en charge par plusieurs textes juridiques et réglementaires dont les plus importants sont le code pastoral et son décret d'application, la loi d'orientation agropastorale et le code de l'arbitrage. Ces textes prévoient des procédures et des mécanismes pour le règlement de ces conflits.

Ces textes peinent à être matérialisés sur le terrain tant sur la configuration des différents espaces de productions agrosylvopastoraux que sur leur vulgarisation en direction des communautés. Si les mécanismes endogènes de règlement des conflits existants sont à saluer, on constate un déficit en matière de prévention, de connaissance et d'application des règles de gestion maîtrisée des espaces.

- Faible diversification des Moyens d'Existence

Malgré l'augmentation importante de la population, la dégradation et la raréfaction rapide des ressources naturelles, les populations ont peu évolué dans leur façon de vivre et peu diversifié leurs moyens d'existence, principalement focalisés sur l'élevage et l'agriculture. Si l'élevage souffre déjà de manque de pâturages et d'eau, l'agriculture est encore plus sévèrement touchée. En effet, la disparition des terres agricoles, leur surexploitation entraînant l'appauvrissement des sols, les techniques agricoles mal adaptées au changements climatiques et les régimes des pluies fortement aléatoires entraînent de très faibles rendements agricoles posant de graves problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone.

Le manque de diversité au niveau des moyens d'existence et le manque de projets, de ressources ou d'accompagnement sur le développement de nouveaux moyens d'existence ou le renforcement de certaines filières économiques n'offrent pas d'opportunités surtout pour les jeunes et les femmes de développer de nouvelles sources de revenus rentables et durables qui pourraient réduire la compétition autour des ressources naturelles.

- Tenue foncière

La Mauritanie a initié un processus de réforme foncière inclusif et participatif avec une feuille de route pour une réforme de la législation foncière. Bien qu'il soit long et complexe, ce processus démontre que la problématique foncière préoccupe le Gouvernement. Dans ce contexte, des initiatives porteuses ont apporté des appuis en termes de renforcement des capacités des acteurs pour une gouvernance responsable des régimes fonciers en créant des espaces de dialogue inclusif et participatif entre tous les acteurs intervenant dans foncier ce qui a permis d'atténuer les conflits sociaux et de renforcer la culture du dialogue pour trouver des solutions consensuelles liés à la gouvernance des ressources naturelles.

Par ailleurs, les études récentes et les expériences ont démontré que la pauvreté, les difficultés rencontrées par les groupes vulnérables pour accéder à la propriété foncière en zone rurale et le sentiment de marginalisation constituent des terrains fertiles sur lesquels peuvent se développer des idéologies radicales.

Les communautés transfrontalières vivent dans des zones souvent reculées où la présence des services techniques et des forces de sécurité est limitée, par manque de moyens et d'effectifs. Dans le cas où des problèmes surgissent avec les communautés voisines, notamment concernant le vol de bétail, le foncier ou l'accès et le partage des ressources (pâturages, points d'eau, feux de brousse, etc.), les communautés doivent souvent gérer la situation par elles-mêmes. L'absence de représentants de l'Etat dans la résolution et l'arbitrage de ces problèmes peut amener les communautés à « se rendre justice par elles-mêmes » et créer de graves tensions.

- Faiblesse de la gouvernance locale

La gouvernance locale est un élément fondamental dans la consolidation de la paix dans les espaces où les maigres ressources naturelles nécessitent une gestion parcimonieuse. L'existence de comités devrait participer à la responsabilisation des communautés dans la gestion des affaires communes. Au Guidimakha le niveau des regroupements est assez faible, ce qui ne facilite pas un dialogue intra-communautaire inclusif.

Outre les défis liés aux enjeux de la gouvernance, on a les difficultés de mise en œuvre d'une politique foncière efficace, des instruments juridiques y afférents adaptés au contexte socio-économique du monde rural et des espaces locaux de dialogues inclusifs et multi-acteurs ; la cohésion sociale reste menacée par des perceptions d'exclusion et d'inégalité de chances.

- Fragilité des groupes spécifiques femmes et jeunes aggravant la cohésion sociale

Dans ce contexte de précarité structurelle, les femmes et les jeunes portent en plus le double fardeau de l'exclusion sociale et de l'inaccessibilité aux moyens d'existences.

En ce qui concerne les femmes, leur appartenance à une catégorie sociale ou ethnique est un premier niveau d'exclusion et leur statut de femme en rajoute dans l'exclusion à l'accès des moyens de production. Les règles sociales au sein de leurs propres communautés les positionnent comme force de production et non promotrice d'activité valorisante. Ainsi, elles n'ont ni le contrôle ni le droit à l'utilisation des ressources. Dans certaines contrées où les hommes s'adonnent à l'immigration saisonnière, elles

deviennent des chefs de ménages temporaires pour plusieurs mois, portant un fardeau supplémentaire pour assurer la survie du ménage.

La situation des jeunes n'en est guère meilleure dans ce contexte. En effet, les règles sociales ne leur octroient pas de possessions foncières avant d'en hériter de leur famille beaucoup plus tard. Ils participent toutefois à la production collective et n'ont pas de jouissance individuelle aux usufuits. La période de production agricoles étant relativement courte, on assiste à un engagement des jeunes vers d'autres types d'activités, telles que les tâches dégradantes ou prohibées, l'exode vers les centres urbains, l'enrôlement dans des groupes criminels, etc.

Les menaces sur la cohésion sociale due à la marginalisation des femmes et des jeunes, peuvent prendre plusieurs formes, notamment les conflits entre familles, la montée du niveau de la criminalité transfrontalière, le terrorisme, les trafics illégaux, etc.

- Capacités locales de gestion des conflits

En Mauritanie, et particulièrement au Guidimakha, il existe des mécanismes locaux qui contribuent à préserver la paix et la cohésion sociale. Ces capacités ont été essentielles dans la résolution non-violente des conflits et dans le maintien de relations sociales pacifiques à ce jour. Les mécanismes de médiation informelle sont bien établis et permettent de résoudre les conflits entre les éleveurs transhumants et les communautés locales. Les chefs de village sont soutenus par les leaders religieux et traditionnelles et jouent un rôle primordial pour la médiation et la prise de décision au niveau local. Ces leaders communautaires sont de plus en plus assistés par d'autres acteurs de la société civile, des organismes étatiques, des ONG et des organisations internationales, etc.

Ces acteurs exogènes interviennent sous l'angle du développement, et développent plusieurs instruments et mécanismes locaux qui constituent sans nul doute des leviers importants permettant aux communautés de dialoguer et de résoudre les problèmes. A cet effet, on peut noter les plans communaux de développement, les planifications communautaires participatives, les clubs DIMITRA, les AGLC, etc. L'administration publique joue son rôle régalien et intervient dans la gestion des conflits dès lors que les mécanismes locaux montrent leurs limites.

- Porte d'entrée programmatique du projet

Le projet permettra une sensibilisation massive des communautés sur les enjeux de la cohésion sociale et la consolidation de la paix à leur sein. Un ensemble de mécanismes et d'instruments locaux en lien avec les thématiques de la paix et la prévention des conflits seront développés de façon participative pour faciliter l'appropriation par les acteurs locaux. Les communautés et plus particulièrement les jeunes et les femmes seront accompagnées à travers des activités spécifiques et durables pour viser une construction de la résilience des communautés.

Analyses des acteurs clefs et principales parties prenantes

Acteurs clefs	Action
Femmes	En raison du poids de leurs rôles traditionnels, les femmes ne sont pas associées à la prise de décision locale et au partage des ressources. De plus, elles assument souvent le rôle de cheffes de ménage lorsque leurs partenaires opèrent la transhumance saisonnière ou l'exode rural. Par conséquent, la femme rurale est considérée comme un agent décisif pour le développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage. Les femmes participent à toutes les phases du cycle agricole et une grande partie de l'agriculture est gérée par elles-mêmes. Selon une analyse du genre effectuée pour le plan d'action de la coopération entre l'union européenne et la Mauritanie, moins de 1% des permis d'occupation de la terre ou des titres fonciers sont accordés aux

	<p>femmes en milieu rural. Le projet s'efforcera en outre d'assurer l'accès des femmes à la terre et de faire entendre davantage leurs voix dans le mécanisme de résolution des conflits, ainsi qu'auprès des autorités locales revendiquant leurs droits.</p>
Jeunes (hommes et femmes)	<p>Les jeunes sont considérés comme des acteurs importants qui peuvent jouer un rôle de catalyseur ou d'inhibiteur dans les processus de prévention des conflits. Ils sont souvent membres actifs de clubs communautaires et de mouvements politiques ce qui constitue une opportunité pour la promotion de la cohésion sociale. Le manque de diversité d'opportunités économiques conduit à des niveaux élevés de frustration et rend les jeunes vulnérables au recrutement par des réseaux commerciaux transfrontaliers criminels et au recrutement par des groupes armés au Mali, qui offrent de l'argent et un statut.</p> <p>En leur donnant une voix à travers l'implication dans les structures de dialogue social et l'accès à des moyens d'existence par la création des activités productives gérées par des jeunes de différentes communautés, ce risque pourra être réduit. La nouvelle génération est prête pour le changement et peut être très efficace pour diversifier l'économie, réduire les différences historiques entre les communautés et revendiquer une plus grande participation et transparence dans la gouvernance. L'implication des services techniques du Gouvernement assurera une formation intentionnelle et un système de référencement pour des travaux communautaires d'intérêt public. Ceci conduira à une confiance accrue du Gouvernement, améliorant encore plus la stabilité.</p> <p>En travaillant sur leur autonomisation, les jeunes seront soutenus comme des agents de changement de la société dans la résolution des conflits.</p>
Agriculteurs sédentaires	<p>Population locale composée principalement des ethnies Soninké et Peul pratiquant l'agriculture, ces populations cultivent de nouvelles terres sans prendre en compte les couloirs de transhumance existants, transformant la plupart des zones de pâturage et des routes de bétail en terres agricoles pour répondre à la demande accrue de la croissance démographique, tout cela fait de cette communauté une partie prenante dans toute action visant la promotion de la cohésion sociale. Ils seront accompagnés par le projet pour s'approprier les différents codes et textes sur le foncier rural et à les appliquer dans l'occupation des espaces.</p>
Population pastorale transhumante	<p>La mauvaise répartition spatiotemporelle des pluies oblige les éleveurs à observer une transhumance précoce vers les régions les plus arrosées en particulier au Guidimakha. Cette mobilité est considérée comme l'un des atouts des conflits avec la population locale à cause des pressions occasionnées sur les ressources naturelles existantes. Le projet va aider à mettre en place des conventions entre les transhumants et les autochtones, régulant le passage du bétail, précisant les destinations des espaces, ceux qui peuvent être occupés pendant la période de transhumance ou non. En spécifiant les couloirs de transhumance, les tensions intercommunautaires seront réduites.</p>
Leaders religieux et traditionnels	<p>Les leaders religieux et traditionnels jouent un rôle considérable dans les initiatives de prévention des conflits et consolidation de la paix entre les agriculteurs et éleveurs au niveau communautaire, à travers la promotion d'un discours apaisé et c'est quasiment l'unique</p>

	<p>infrastructure de paix qui sera appuyer par le projet en y incluant les autres parties prenantes locales afin qu'il soit plus fonctionnel. Ils seront les garants des mécanismes et instruments locaux qui seront mis en place par le projet. Les différents comités des villages seront structurés autour de ces leaders avec une attention particulière à l'inclusion significative des femmes et des jeunes hommes et femmes.</p>
Autorités locales	<p>Les autorités locales du Guidimakha entretiennent de bonnes relations avec les communautés locales et seront mis à contribution pour la sensibilisation aux thématiques de prévention des conflits.</p> <p>Le projet se propose de travailler sur le renforcement des capacités des autorités locales en termes de codes légaux et de renforcer les canaux de dialogue constructifs avec les communautés frontalières. Ainsi, les bases pour un système de gestion durable des ressources naturelles seront posées, réduisant les risques de conflit.</p>
Comités Villageois et Territoriaux	<p>Ces comités seront mis en place pour la gestion suivant les regroupements autour des moyens d'existence. Les intérêts des groupes socio-professionnels et autres groupes de population faisant l'objet de tensions relatives à l'accès aux ressources naturelles seront pris en compte dans le processus.</p> <p>Ces comités seront mixtes et de diversité équilibrée. Ils permettront d'insérer les femmes et les jeunes hommes et femmes dans la prise de décision communautaire. Ces cadres de concertation et de dialogue vont être formés et munis d'outils pour institutionnaliser durablement la prévention /résolution des conflits en se référant au mécanisme traditionnel destinés à renforcer le lien entre communautés et autorités locales pour la sécurité et la stabilité des populations locales. Ils joueront, également un rôle central dans la remontée d'information dans le cadre du système d'alerte précoce à travers les jeunes.</p>
Notables	<p>Alors que le gouvernement mauritanien a décidé d'arrêter le système des chefs traditionnels, un système de notables locaux existe et sont les plus puissants au niveau communautaire, y compris les chefs (désormais informels). Ces notables peuvent réduire, atténuer ou résoudre les conflits fonciers entre les groupes opposés. Le projet travaillera en étroite collaboration avec ce groupe et fera la promotion d'une meilleure prise en compte des intérêts et des droits des jeunes.</p>
Les services techniques des différents ministères	<p>Les services techniques des différents ministères impliqués et leurs services décentralisés seront formés à l'identification et à la gestion des conflits. Ils seront mis à contribution pour la mise en place et la vulgarisation de l'utilisation des indicateurs du système d'alerte précoce aux conflits.</p>
Acteurs humanitaires et de développement	<p>Bien que nous ne disposions pas d'une cartographie précise des acteurs humanitaires présents dans la région, certains groupes sectoriels ont une ébauche des différents acteurs agissant sur le terrain. Ceux-ci se concentrent la plupart du temps sur leur activité et ne se penchent pas assez sur la mise en place de mécanismes de gestions de conflits. Il s'agira de réunir tous ces acteurs pour avoir une action concertée et harmonisée pour assurer la durabilité des actions menées. Les actions de développement de ces acteurs seront complétées par les actions de sensibilisation, d'organisation et de formation du projet dans la perspective de la résilience communautaire.</p>

En Mauritanie, et en particulière à Guidimakha, il existe d'importantes capacités locales qui contribuent à préserver la paix et la cohésion sociale. Ces capacités ont été essentielles dans la résolution non-violente des conflits et dans le maintien de relations sociales pacifiques à ce jour. Les mécanismes de médiation informelle sont bien établis et permettent de résoudre les conflits entre les éleveurs transhumants et les communautés locales. Les chefs de village sont soutenus par les leaders religieux et traditionnelles jouent un rôle primordial pour la médiation et la prise de décision au niveau local. Toutefois et avec l'implication des jeunes dans les différents types des conflits, ce mécanisme a montré ses limites et a besoin d'être renforcé. La déconnexion des jeunes avec les us et coutumes et une tendance globale à désobéissance des valeurs traditionnelles ont rendu les actions des chefs traditionnels et religieux de plus en plus inopérantes. De nouveaux mécanismes doivent être pensés en intégrant toutes les sensibilités dans des comités, qui peuvent agir en amont des crises pour les prévenir et pendant les crises pour les gérer.

Il existe de nombreuses sources de conflit qui, jadis, étaient gérés par les communautés de cette manière traditionnelle. Néanmoins les changements climatiques, l'accroissement de la population, la pression croissante sur les ressources naturelles, l'apparition de groupements plus radicaux et les effets de débordement lié à la situation au Mali sont des catalyseurs de conflits qui ne peuvent plus être gérés de façon exclusivement coutumière. La résolution de conflit voire la pacification et la construction de la paix doivent passer par une prise de conscience générale et par une réponse plus nette de l'état et de ses représentants locaux. Les dialogues communautaires doivent être inclusifs et participatifs et encouragés par l'administration et les collectivités locales. Ils doivent se focaliser sur la connaissance et la compréhension des besoins de l'autre et de ses difficultés à survivre dans un environnement de plus en plus dégradé et soumis aux chocs climatiques de plus en plus fréquents et violents. De ces dialogues doivent découler des plans d'actions qui vont permettre à tous de mieux partager et exploiter les espaces en gérant au mieux les ressources naturelles et en réhabilitant les terroirs en tenant compte des besoins et des contraintes spécifiques.

Le présent projet se focalise sur la création ou la redynamisation du dialogue inclusif en s'appuyant sur les mécanismes traditionnels ainsi que les autorités locales. Le PAM et la FAO vont utiliser des outils participatifs et inclusifs pour réunir les communautés et créer une vision commune des espaces. Les autorités seront également soutenues dans la gouvernance des espaces par des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des cadres légaux et administratifs, par des formations sur la mise en place de systèmes d'alerte qui permettront d'anticiper et de maîtriser les risques de conflits autour de la transhumance et les ressources naturelles. Un système de gestion des expériences et des pratiques en matière de réduction des conflits et de maintien de la cohésion sociale sera également mis en place et un accès équitable et pacifique aux ressources naturelles établi.

b) Cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies

La Mauritanie a défini une Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) sur la période 2016-2030 qui présage de la volonté politique du Gouvernement en faveur d'une plus grande cohésion et unité nationale, du renforcement de la stabilité dans les zones excentrées du pays, notamment celles frontalières avec le Mali, et met l'accent sur la valorisation des ressources naturelles et autres potentialités locales. Ce projet est parfaitement aligné avec la troisième priorité de la SCAPP, à travers la construction durable de la paix et la cohésion sociale et la création d'un climat favorable de développement économique et sociale. Le secteur de la jeunesse fait l'objet de stratégies sectorielles depuis 2011 dont l'évaluation a permis la mise en place d'une nouvelle stratégie 2015-2020. Cette Stratégie peut servir de socle à des initiatives en faveur de la thématique « Jeunesse, Paix et Sécurité » et au rôle de la jeunesse comme acteur de la paix - Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies.

C'est ainsi que le gouvernement mauritanien s'est inscrit dans un processus de demande d'éligibilité au fonds de consolidation de la paix (PBF) pour permettre d'accompagner certains axes prioritaires des stratégies nationales en lien avec la présente thématique. Ainsi, les cinq

priorités thématiques ci-après ont été retenues dans la demande d'éligibilité PBF. Il s'agit de (i) la cohésion sociale et les inégalités ; (ii) la sécurité et la stabilité des zones transfrontalières ; (iii) le partage des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique ; (iv) la jeunesse, dans une perspective de prévention de l'extrémisme violent et de soutien aux acteurs pour la paix ; et (v) l'état civil comme vecteur d'accès aux services publics essentiels et d'inclusion sociale.

Au sein du système des Nations Unies, le programme est pleinement intégré dans le Cadre de partenariat pour le développement durable des Nations Unies (CPDD, ex-UNDAF) en Mauritanie et dans les stratégies régionales des Nations Unies et vise à encourager les coalitions opérationnelles entre les organismes des Nations Unies, les ONG et les partenaires gouvernementaux, ainsi que les autres institutions (centres de recherche, universités). Le CPDD identifie le Guidimakha comme "zone de convergence" prioritaire, au regard des besoins caractérisant cette région.

Plus spécifiquement, avec le G5 Sahel et dans le cadre de la Stratégie Intégrée pour le Sahel (UNISS), le PAM et la FAO travaillent sur un des quatre axes majeurs que constitue la résilience des populations du Sahel. Une feuille de route a été entérinée par le G5, le PAM et la FAO qui pose des actions stratégiques à mener ; s'articulant autour des moyens d'existence des zones transfrontalières, et de l'insécurité grandissante du pastoralisme. En ciblant les femmes dans ces zones à risque, ce projet est en étroite conformité avec la *Déclaration de Niamey sur la Lutte contre la Radicalisation et l'Extrémisme Violent au Sahel* en mai 2015 repositionne le rôle central de l'égalité des sexes et des droits des femmes afin de prévenir l'extrémisme violent.

S'agissant de l'appropriation nationale du projet, au-delà du fait qu'il est entièrement aligné aux objectifs de la SCAPP, les éléments suivants peuvent être soulevés : le gouvernement mauritanien a été impliqué dès le départ dans la formulation du projet, à travers des ateliers, des réunions tenues avec les ministères clés, tels que le ministère de l'environnement et développement durable et le ministère de l'agriculture et de développement rural, ainsi que les élus, l'administration locale et la société civile ont été dûment consultés.

Le projet s'appuie sur les associations de femmes du Guidimakha et les comités de village pour créer un cadre de concertation et de dialogue pour institutionaliser durablement la gestion des conflits destinés à renforcer le lien entre communautés et autorités locales pour la sécurité et la stabilité des populations locales. Les autorités locales entretiennent des bonnes relations avec les comités, et ainsi leur renforcement contribuera à fortifier ces relations Etat-société tout en contribuant à la cohésion sociale.

Par ailleurs, l'Etat mauritanien est engagé dans un processus de décentralisation et de régionalisation. Le focus de l'intervention sur la Wilaya du Guidimakha s'inscrit parfaitement dans cette logique, étant donné qu'il vise à renforcer les capacités des autorités locales à planifier et à coordonner les actions de consolidation de la paix avec les services déconcentrés présents sur place.

Le projet pourra néanmoins s'appuyer sur les acquis, tels que les comités de village existants, les systèmes de protection, ou les infrastructures créés dans le cadre du projet du PAM sur la résilience des communautés. Il bénéficiera aussi de l'expertise de la FAO sur le pastoralisme. Finalement, un exercice participatif de *Programmation Saisonnière basée sur les Moyens d'Existence (PSME)* a été organisé par le PAM conjointement avec les acteurs humanitaires et de développement et les autorités, avec la participation des communautés locales qui ont été au cœur de ce travail, des ONG internationales et de la société civile locale. L'analyse produite dans le cadre cet exercice avec une logique à moyen et long terme sera une ressource précieuse sur laquelle les piliers du projet liés à la gestion des ressources naturelles et au développement économique local pourront s'appuyer.

- e) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Mise en place d'un système d'alerte précoce contre les chocs.	KfW ECHO ARC \$1,592,000 (2020)	Protection Sociale	Le système mis en place constitue une base pour la continuité du projet. Ce système sera utilisé comme base pour intégrer les indicateurs de prévention de conflits.
Développement d'un modèle intégré de protection sociale dans la région du Guidimakha	SDG Fund – Secretariat UN \$270,000 (2020)	Protection Sociale	Ce projet vise à développer des programmes de protection sociale intégrés et améliorés pour accroître l'efficacité, l'intégration et l'utilisation des services de protection sociale au niveau régional
Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations mauritaniennes	Multi-donateurs (ECHO, France, Monaco, CERF) \$5,629,000 (2020)	Auto-suffisance	Les ménages vulnérables ont une assistance inconditionnelle pour les aider à faire face aux chocs et crises. Cette assistance permet de leur garantir une subsistance lors de la mise en place de nouveaux moyens d'existence
Création d'actifs productifs et renforcement de capacités	BMZ \$4,500,000 (2019- 2022)	Résilience	Cette action vise la même zone que la proposition actuelle ce qui va constituer une complémentarité dans la continuité des actions menées.
Renforcement des capacités Locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassiknou	FAO \$943,500 (2019-2020)	Consolidation de la paix	Ce projet vise à réduire le risque de conflit dans le contexte d'augmentation des pressions externes sur la moughataa de Bassiknou.
Réhabilitation de puits pastoraux et formation des points focaux des puits sur l'entretien et la	Fond propre FAO 475,000 USD	Résilience	Cette action vise la même zone que la proposition actuelle ce

maintenance des équipements.			qui va constituer une complémentarité.
Appui aux coopératives maraîchères et la formation des femmes membres des coopératives	CERF et Fond propre de la FAO ; 24 mois 1 300 000 USD	Urgence et Résilience	Cette action vise la même zone que la proposition actuelle ce qui va constituer une complémentarité.

On constate qu'il y a eu quelques interventions (GIZ, PNUD) dans la zone du Guidimakha relative à la consolidation de la paix, le présent projet va contribuer à consolider les acquis. L'innovation de ce projet va consister dans l'implication de tous les acteurs de la consolidation de la paix dans les différentes activités. Ce projet viendrait ainsi compléter ces offres de réponse programmatique dans la visée d'une approche intégrée et complète au regard des vulnérabilités dans cette zone. A ce jour, le volume annuel de financement du Système des Nations Unies destiné à la Wilaya du Guidimakha peut être estimé à des dizaines de millions de dollars. D'autres bailleurs comme l'Union Européenne et la Coopération Allemande investissent également dans la région. Une très large partie de l'investissement des Nations Unies est destiné à l'humanitaire sur des thématiques liés à la sécurité alimentaire, l'accès aux services sociaux de base et la Gouvernance.

Comme le montre cet état des lieux, les ressources financières attribuées à des projets axés sur la coexistence pacifique et la prévention des conflits sont limitées. Vu l'analyse de conflit présentée ci-dessus, il est impératif d'appuyer la cohésion sociale la cohabitation pacifique inter et intra-communautaire pour prévenir une détérioration de la situation. Les moyens actuels qui visent cet aspect sont très limités, et la majorité des interventions dans la wilaya se font dans une optique humanitaire.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Description du contenu du projet

Afin d'atteindre un objectif de promotion de la coexistence pacifique dans le Guidimakha le projet s'articule autour de deux résultats et quatre produits :

Résultat 1. La cohésion sociale est renforcée par la mise en place de mécanismes inclusifs, de prévention et de gestion de conflits liés au partage des ressources naturelles.

Le projet ambitionne de se focaliser sur le dialogue communautaire dans la perspective de la prévention et de la résolution de conflits qui surgissent pendant la surexploitation des ressources naturelles par différents groupes socio-économiques. Ce dialogue prendra plusieurs formes (rencontre, atelier, forum, etc.) et impliquera les parties prenantes les groupes socioéconomiques y compris les femmes et les jeunes ainsi que les services techniques étatiques.

Ce résultat permettra de mettre en place des mécanismes communautaires inclusifs nécessaires pour prendre en charge la gestion rationnelle et durable de l'environnement, la création ou la réhabilitation des moyens d'existence.

➤ Produit 1.1. Renforcer les mécanismes de dialogue entre les communautés des zones ciblées pour une gestion durable et pacifique des ressources naturelles.

Pour atteindre ce produit, trois principales activités seront conduites et renforcées par un ensemble de mesures prises pour la gestion des risques supplémentaires de conflits liés à la COVID. En effet, en plus des rumeurs et dérives sociales qui peuvent en découler, on a les restrictions de liberté dont

la fermeture des frontières qui induit nécessairement une pression supplémentaire sur les ressources et donc des risques de conflit.

- **Activité 1.1.1 Mise en place des structures permanentes de dialogue social**

La mise en place de mécanismes permanents de dialogue et d'intervention comme les clubs d'écoute DIMITRA, approche basée sur l'égalité homme-femme contribuant à l'autonomisation économique et sociale des populations rurales, en particulier des femmes. Elle renforce les organisations formelles et informelles des producteurs et productrices et encourage l'action collective et les changements de comportement tout en améliorant l'accès aux marchés, aux innovations, aux biens et aux services. Parmi ces mécanismes seront mis en place des Comités Villageois et Territoriaux (AGLC), institutions à base communautaire. Les regroupements autour des intérêts sociaux ou professionnels seront encouragés pour assurer une gestion concertée et inclusive des ressources naturelles et leur partage équitable et rationnelle entre les différentes composantes de la communauté. Il sera pris en compte la nécessité de mettre en place des comités spécifique chargés du dialogue avec les transhumants et des nomades, soit pour les orienter dans les espaces dédiés à leurs activités et éventuellement pour la collecte des redevances. L'ensemble de ces structures intégrera la participation des femmes et des jeunes pour que leur perspective de la cohésion sociale et la construction de la paix soit prise en compte.

Les Comités Villageois et Territoriaux seront renforcés par des responsables en charge de la gestion de la pandémie COVID. Leurs attributions intégreront de nouvelles tâches en lien avec la pandémie.

La prévention : Ils vont jouer un rôle dans la prévention, notamment à travers des activités de sensibilisation et de dialogue avec les communautés. Ils seront outillés par le projet qui les accompagneront avec des experts commis.

L'alerte : Ces comités auront également un rôle de veille sur les signes précurseurs de conflits de façon générale, et sur ceux liés à la pandémie COVID en particulier (stigmatisation, violences conjugales, repli identitaire, etc.). Si le risque au niveau social est important les comités sont chargés de porter l'information à la connaissance de la coordination du projet et des autorités compétentes.

La résolution : Enfin, ils seront d'un recours de premier niveau dans l'éventualité d'un conflit, en assurant le dialogue et la médiation entre protagonistes. Si la résolution du conflit échappe au contrôle des comités, ils devront porter l'information à la connaissance de la coordination du projet et des autorités compétentes.

- **Activité 1.1.2 Conduite des Planifications Communautaires Participatives (PCP) comme outil inclusif de dialogue communautaire**

Le PCP est un a outil inclusif de dialogue contribuant à renforcer la cohésion sociale au sein d'un terroir, permettant d'identifier les actions prioritaires à mener et de redéfinir les modalités d'accès et de gestion des ressources naturelles au profit de toutes les composantes de la communauté. Le PCP est un outil très éprouvé utilisé dans le cadre la planification des actions de résilience communautaire dans plusieurs pays, y compris en Mauritanie depuis 2017. Outre les représentants de toutes les franges de la communauté, y participent également les populations installées temporairement sur le terroir, les services techniques gouvernementaux, les agence des Nations Unies, les ONGs locales et internationales et la société civile. La PCP permet d'effectuer et de cartographier un diagnostic complet des problèmes affectant le terroir et sa population, avec l'appui des services techniques. Les chocs et les crises y sont inventoriés. Au terme d'un débat associant la population et les techniciens, l'assemblée générale dégage des axes d'action prioritaire (Plan d'Action Communautaire). Dans le cadre du présent projet, cet outil va faciliter une planification concertée et harmonieuse des actions et la bonne gestion des terroirs (notamment des actifs

naturels réhabilités dans le cadre du projet). Cette vision partagée des problèmes et des solutions liés sera favorable au dialogue social et à la construction de la paix.

- **Activité 1.1.3. Elaboration des outils et des mécanismes de gestion rationnelle et durable des espaces et des ressources naturelles**

Pour favoriser la concertation autour de la transhumance, les espaces pastoraux et agricoles doivent faire l'objet de balisage et marquage dont les accès seront sujet à une réglementation élaborée par les communautés. Cela dit, leur mise en œuvre et leur suivi seront confiés à des comités spécifiques. Pour garantir une représentativité de toutes les couches professionnelles un système électif démocratique sera instauré, piloté par les communautés elles-mêmes. Les femmes et les jeunes participeront à la rédaction de ces conventions afin d'y inclure leur perspective de gestion des ressources naturelles.

Le projet va encourager les communautés à pour instaurer une forme de redevance pour l'accès à certaines ressources naturelles (eaux, pâturage), ce qui va générer des ressources alimentaires des formes de « fonds locaux de développement ». A cet effet des sessions de renforcement des connaissances des élus, chefs traditionnels, autorités locales, personnel des services techniques décentralisés vont être organisées.

Pour tenir compte de la transhumance transfrontalière entre Mauritanie et les autres pays-, la coopération entre les États pourrait être axée sur des questions telles que les droits de passage, les périodes de transhumance et l'identification officielle des itinéraires de transhumance

- **Produit 1.2. Renforcer les capacités des autorités locales dans la mise en place d'une meilleure gestion des ressources naturelles favorisant la cohabitation pacifique**

- **Activité 1.2.1. Initiation des autorités communales à la facilitation des PCP et à l'inclusion des Plans d'Action Communautaires dans les Plans de Développement Communaux**

Des ateliers de formations seront organisés au niveau local sur les outils nécessaires pour l'accompagnement des autorités dans la planification et l'élaboration de plans de développement communaux. Les autorités et leurs agents techniques seront les principaux bénéficiaires de ces formations axées sur leur besoin spécifique de planification. Dans le principe du PCP, le processus est inclusif et veillera à ce que toutes les sensibilités soient consultées et leurs points de vue pris en compte. La PCP qui est un outil de planification communautaire qui contribue à l'identification des activités visant le développement de la résilience des communautés bénéficiaires. Ceci s'inscrit dans la mise en application de l'approche à trois niveaux visant le renforcement de la coordination et du partenariat des divers intervenants et la résilience des communautés.

- **Activité 1.2.2. Promotion, diffusion et la vulgarisation des codes pastoral et forestier et les conventions régissant les aspects fonciers favorisant l'accès aux terres pour les femmes et les jeunes**

La loi d'orientation agropastorale n°2013-024, détermine les orientations politiques constituant le cadre de référence en matière de développement des productions végétales et animales. Le règlement des conflits relatifs aux ressources pastorales est pris en charge par plusieurs textes juridiques et réglementaires dont les plus importants sont le code pastoral et son décret d'application, la loi d'orientation agropastorale et le code de l'arbitrage. Le projet interviendra dans la limite qui lui sera autorisée à faire connaître la loi et appuiera les communautés à en tirer profit. L'accessibilité des communautés au texte sera facilitée par sa traduction et/ou l'organisation de sessions de sensibilisation de l'ensemble des couches socio-professionnelles. Cette action renforcera la mise en place des structures de gestion, qui, à termes maîtriseront les droits et devoirs sur l'exploitation des ressources

naturelle, collectivement ou individuellement. Une bonne connaissance des lois et un respect de celles-ci faciliteront la coexistence pacifique des communautés.

- **Activité 1.2.3. Renforcement des capacités opérationnelles des équipes de surveillance épidémiologique**

Cette activité sera mise en place le long de la frontière à travers l'organisation des séances des formations au profit des cadres et techniciens du ministère de développement rural ; ils seront bien équipés de matériel d'auscultation pour mener des actions de prévention et de gestion des épizooties qui sont portées généralement par les transhumants, mais aussi pour lutter contre les maladies du cheptel local dans la zone.

- **Produit 1.3. Mettre en place un système facilitant le suivi et la remontée des informations sur les risques de conflit favorisant ainsi la cohabitation pacifique**

- **Activité 1.3.1. Mise en place des mécanismes d'alerte précoce via les Sites Sentinelles Communautaires**

La mise en place des mécanismes d'alerte précoce via les Sites Sentinelles Communautaires permettant d'identifier rapidement les crises pour atténuer les risques de conflit associés. Les Sites Sentinelles sont des structures à base communautaire qui seront mises en place afin de collecter et détecter les signes avant-coureurs des crises en se fiant à l'historique des événements. Ils s'appuient sur un protocole élaboré avec le gouvernement (Observatoire à la Sécurité Alimentaire) et déjà testé dans le reste du pays. Cette fonction ne remplace pas le rôle des services techniques affectés à la prévention et gestion des crises, mais elle la complète efficacement. Les formations des membres des Sites Sentinelles seront assurées par sur les méthodologies de suivi, de collecte et de saisie des données qui seront ensuite exportées sur serveur via smartphone.

- **Activité 1.3.2. Institution d'un mécanisme d'analyse des transhumances**

Ce mécanisme permettra d'anticiper les risques de conflits pouvant survenir par suite d'une crise climatique et prendre les dispositions appropriées. De façon générale, les litiges non réglés à l'amiable sont portés devant la commission communale d'arbitrage des litiges constituée au niveau de la commune territorialement compétente. Cette commission comprend le Maire de la commune (Président), un représentant des organisations d'éleveurs, un représentant des organisations d'agriculteurs et un représentant pour chaque partie. L'intervention du projet visera la mise en place de nouvelles commissions, la redynamisation de celles qui seraient dysfonctionnelles, et le renforcement global des capacités de tous les systèmes. Le projet recherchera à renforcer les mécanismes traditionnels et administratifs de résolution des différends entre les différents protagonistes (éleveurs et agriculteurs).

- **Activité 1.3.3. Documentation des bonnes pratiques en matière de résolution des conflits liés à la transhumance et les ressources naturelles**

Documentant les différentes interventions et effets pour permettre de résoudre des conflits similaires dans d'autres zones. Le projet fera une revue documentaire complètes en relations avec le thème aussi bien au niveau de la Mauritanie que dans l'espace G5/Sahel, en vue de capitaliser les bonnes pratiques et les différentes approches de résolution des conflits. Des sessions seront alors organisées à l'intention des autorités locales pour partager les résultats de cette capitalisation. Un document de capitalisation sera rédigé en fin de compte et tenu à la disposition des acteurs locaux.

Résultat 2. La résilience communautaire renforcée à travers l'amélioration de l'accès équitable et pacifique aux ressources naturelles permet de réduire le risque de conflit violents

Toutes les activités identifiées sont en lien étroit avec la gestion de l'environnement, soit dans l'optique de diminuer la pression sur les ressources, soit d'apporter des services complémentaires pour renforcer les capacités des communautés à mieux gérer les ressources naturelles.

➤ **Produit 2.1. Construction et gestion de systèmes hydrauliques propres, durables et soutenables par les communautés elles-mêmes réduit les tensions liées à l'eau sur le long terme**

- **Activité 2.1.1. Construction d'un système de pompage solaire d'approvisionnement en eau potable et optimisation hydraulique (réfection du réseau de distribution, augmentation capacité de stockage, réalisation des nouveaux points d'eau) en faveur des communautés ciblées**

Cette activité vise à améliorer l'accès à l'eau potable dans les communes ciblées par le projet, à travers une gestion durable et responsable des ressources,

Des études géophysiques et hydrogéologiques vont être mises en place pour la réalisation de nouveaux points d'eau.

- **Activité 2.1.2 Formation des communautés (en particulier les jeunes et femmes) à la maintenance des systèmes hydrauliques**

Un comité de gestion des ouvrages sera identifié dans chaque village bénéficiaire, des formations sur la gestion et maintenance des systèmes hydrauliques seront dispensées au profit des membres de ces comités.

➤ **Produit 2.2. Les communautés construisent des ouvrages qui limitent l'impact du changement climatique et favorisent la stabilisation des relations entre les communautés, notamment entre éleveurs et agriculteurs**

▪ **Activité 2.2.1. Construction/réhabilitation d'ouvrages pour la redynamisation des cultures maraichères**

Des coopératives maraichères seront identifiées dans le cadre de cette activité pour une redynamisation de la culture maraichère dans les zones du projet. Les principaux bénéficiaires de cette activité sont les femmes de différentes communautés.

▪ **Activité 2.2.2. Construction/réhabilitation d'ouvrages de rétention d'eau favorisant les activités agropastorales communes**

En concertation avec les services techniques de l'Etat, le projet vise à travers cette activité la mise en place de nouveaux points d'eau sur le long des couloirs de transhumants afin d'alléger la pression des éleveurs sur les puits existants.

▪ **Activités 2.2.3. Délimitation d'aire de régénération naturelle et d'aires de pâturage par les communautés cibles :**

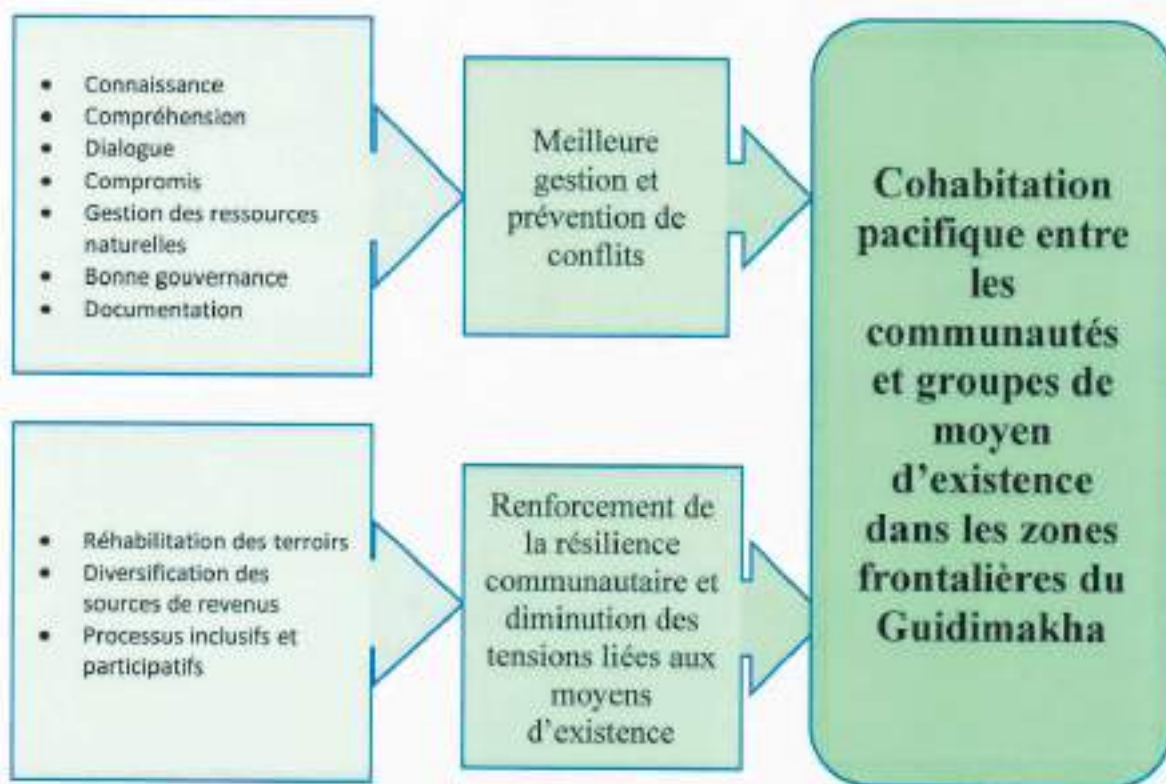
Un périmètre sera clôturé dans chaque commune bénéficiaire pour permettre la régénération naturelle. Cette activité sera mise en œuvre en collaboration avec le ministère de développement durable et l'implication des communautés locales.

▪ **Activité 2.2.4. Appui aux femmes et jeunes pour la gestion des dépôts vétérinaires et boutiques d'aliments de bétail**

Cette activité sera en lien avec le 1.2.3 tout en offrant des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes. La vente d'intrants alimentaires bien organisée contribuera dans une certaine mesure à l'atténuation de la pression sur les ressources naturelles

b) Théorie du changement pour le projet

Le projet se focalise sur l'identification des causes immédiates et sous-jacentes des conflits afin de leur trouver des solutions durables permettant de préserver et de protéger les moyens d'existence fragiles des agropasteurs et de préserver la paix et la cohésion sociale



En agissant à la fois sur les facteurs humains et naturels le projet suppose que :

SI, les communautés disposent des mécanismes inclusifs de gestion des ressources naturelles locales, de prévention de conflit et une gouvernance locale renforcée à travers un dialogue social ;

Et **SI**, la résilience des communautés confrontées aux changements climatiques et la raréfaction des ressources est renforcée et un accès équitable assuré, entraînant ainsi une diminution de risque de tensions intercommunautaires ;

ALORS, la cohabitation de toutes les communautés et groupes de moyen d'existence des zones frontalières du Guidimakha sera plus paisible et harmonieuse

PARCEQUE, tous les acteurs et institutions sont mieux outillés à gérer leurs intérêts divergents de manière pacifique ; les facteurs matériels et sous-jacents qui alimentent les tensions liées aux moyens d'existence sont atténués, et parce que les processus inclusifs et participatifs engagés par les communautés ont le potentiel de renforcer la compréhension, la confiance et la collaboration aux niveaux relationnel ainsi que de groupes.

c) **Cadre des résultats du projet** (réf. Annexe B).

d) **Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique** du projet

Les bénéficiaires directs du projet seront identifiés selon une méthodologie de ciblage basée sur un ensemble d'indicateurs socio-économiques et critères de vulnérabilité aux conflits, et prenant en

considération l'aspect genre. Les acteurs clés du processus de consolidation de la paix dans la région seront impliqués dans cet exercice afin de déterminer les groupes de population, leurs besoins spécifiques, leurs préférences et des capacités existantes pour chaque activité du projet.

L'opération du ciblage des bénéficiaires directs sera conduite de telle manière que ne soit pas une source de conflit, à travers la prise en compte des normes culturelles, des valeurs de la société, et des éventuelles tensions dans l'environnement local dans une optique de « do no harm » qu'est un concept observé au PAM et FAO. Le personnel du projet qui sera chargé de superviser cette activité a bénéficié d'une formation sur la sensibilité au conflit.

Les tableaux ci-dessous montrent le nombre total des bénéficiaires directs du projet ventilés par sexe et groupe d'âge ainsi que par activité.

Activités	Nombre des bénéficiaires directs du projet				Total
	Hommes		Femmes		
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	
1.1.1 Mise en place des structures permanentes de dialogue social	40	40	80	60	220
1.1.2 Conduite des Planifications Communaires Participatives (PCP) comme outil inclusif de dialogue communautaire	20	20	50	30	120
1.1.3 Elaboration des outils et des mécanismes de gestion rationnelle et durable des espaces	40	20	30	20	110
1.2.1 Initiative des autorités communales à la facilitation des PCP et à l'inclusion des Plans d'Action Communaires dans les Plans de Développement Communaux.	5	5	5	5	20
1.2.2 Promotion, diffusion et la vulgarisation des codes pastoral et forager et les conventions régissant les aspects fonciers favorisant l'accès aux terres pour les femmes et les jeunes.	100	80	80	120	360
1.3.1 Renforcement les capacités opérationnelles des équipes de surveillance épidémiologique		5		5	10
1.3.2 Mise en place des mécanismes d'alerte précoce via les Sites Sentinelles Communaires	15	20	20		45
1.3.3 Institution d'un mécanisme d'analyse des transmissions	5	20	5	5	25
2.1.1 construction d'un système de pompage solaire d'approvisionnement en eau potable et optimisation hydraulique (réfection du réseau de distribution, augmentation capacité de stockage, réalisation des nouveaux points d'eau) en faveur des communautés ciblées	1500	2000	1600	1800	6900
2.1.2 Formation des communautés (en particulier les jeunes et femmes) à la maintenance des systèmes hydrauliques	500		1000		1500
2.2.1 Construction/réhabilitation de seuils pour la redynamisation des cultures maraichères	150		400		550
2.2.2 Construction/réhabilitation d'ouvrages de rétention d'eau favorisant les activités agropastorales communales	500	700	100	150	1450
2.2.3 Délimitation d'aire de régénération naturelle et d'aires de pâturage par les communautés ciblées	800	1200	400	900	3300
2.2.4 Appui aux femmes et jeunes pour la gestion des dépôts vétérinaires et boutiques d'aliments de bétail			80	80	160
Total	4480	4240	6050	4000	18770

En ce qui concerne les bénéficiaires indirects, le projet vise à toucher au total 17,000 éleveurs résidents et/ou transhumants venant des régions de Trarza, Brakna, Tagant, et Assaba, qui vont bénéficier d'une gestion efficace des ressources naturelles, 9,000 habitants de villages bénéficiaires vont bénéficier des avantages des structures de dialogue sociale, installations hydrauliques et des aires de régénération naturelle ainsi que la redynamisation des cultures maraichères.

Les activités cibleront des « grappes » de villages qui partagent les mêmes bassin-versants et qui sont traversées par des couloirs pastoraux situées dans quatre communes du Guidimakha. Cette zone dénommée « Espace du Karakoro » regroupe en territoire mauritanien les communes de **Baydiam, Ghabou, Bouly et Ould Yengé** et est connectée aux communes maliennes adjacentes. Elle souffre de pressions énormes sur les ressources naturelles (pâturage, sources d'eau) et une destruction des cultures par les troupeaux induisant des tensions entre éleveurs et agriculteurs dus à d'importants mouvements transfrontaliers.



III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PAM	\$27,700,462	ECHO, USAID, DFID, France, Japon, Monaco, Espagne, BMZ	Nouakchott, Kaédi, Kiffa Bassikounou	106 staff dont Nouakchott (62), Kaedi (13), Kiffa (12) et Bassikounou (19)	M. Niodgo - Expert projets Résilience / Stabilisation Communautaire M. Ndiaye - Suivi & Evaluation Ms. Ahmed - Spécialiste Gente

					Ms. Sow – Spécialiste en système d'alerte précoce
FAO	\$11,315,116	GEF,PBF, Suède, Canada, Turque, Allemagne, Italie, France. Fonds propres de la FAO.	Nouakchott, Bassinknou	30 staff dont 03 à Bassiknou	M. Mohamed Maouloud- Expert Résilience & Protection sociale ; M. Kane suivi & Evaluation ; Ms. Niang spécialiste Genre.

Le PAM est l'agence cheffe de file et, à ce titre, assurera la gestion globale du projet, en prenant notamment en charge de l'élaboration des plans de travail annuels conjoints, un plan de suivi & évaluation conjoint et les rapports PBF. Le PAM a plus de 50 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programme de renforcement de la résilience. En Mauritanie, le PAM a lancé en 2019 des interventions intégrées et pluriannuelles dans 49 sites (dont, 15 dans le Guidimakha).

Depuis sa création en 1945, la FAO axe ses activités sur la promotion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable et sur la réduction de la pauvreté, et contribue ce faisant à réduire les facteurs économiques, politiques, sociaux et environnementaux à l'origine des conflits.

La pérennisation de la paix nécessite de mener des activités destinées à prévenir les conflits et à éviter qu'ils ne s'aggravent, se prolongent ou ressurgissent. Ces activités visent notamment à lutter contre les causes profondes des conflits et à favoriser le relèvement, la reconstruction et le développement. Par conséquent, nombreuses sont les interventions en lien avec la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence agricoles qui peuvent être menées en vue de contribuer à prévenir les conflits et à pérenniser la paix, l'objectif étant de lutter non seulement contre les conflits eux-mêmes mais aussi contre leurs causes profondes.

Les deux agences (PAM et FAO) disposent de capacités opérationnelles dans la zone et d'un réseau de partenaires (notamment Tenmiya, Au Secours, Gradd, etc.) et travaillent déjà étroitement avec les services de l'Etat dans le Guidimakha. Les activités seront mises en œuvre à travers des partenariats de coopération avec ces structures ; des ressources leurs seront affectées mettre en œuvre les activités directement avec les communautés bénéficiaires en étroite collaboration avec le personnel du projet basé sur le terrain.

Le PAM et la FAO mettront en place trois niveaux de coordination :

- (i) **Au niveau zone d'intervention du projet**, entre le chef de projet et les équipes techniques, il s'agit principalement de délivrer des sensibilisations, renforcements des capacités, et toute l'assistance technique aux communautés pour entreprendre les activités du projet ;
- (ii) **Au niveau régional du projet**, entre les chefs de sous-bureaux, les chefs de délégation régionale, pour principalement assurer la coordination avec les autorités locales, le renforcement de leurs capacités, en vue de l'inclusion des populations dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits ;
- (iii) **Au niveau national**, entre le comité de pilotage et les unités programmatiques des deux agences, et le Secretariat PBF pour principalement assurer le suivi de la stratégie du projet, et la coordination avec l'Etat et les partenaires tant au niveau national qu'au niveau régional. L'agence cheffe de file (PAM), via son point focal (Coordinateur de l'Unité de Résilience) travaillera en étroite collaboration avec le point focal FAO, et sera responsable d'assurer une coordination adéquate et efficace entre les agences, les

comités, les équipes de terrain. Les points focaux de terrain (Programme) seront en charge de la mise en œuvre.

b) Gestion du projet et coordination

La liste de vérification pour le lancement du projet se trouve dans l'annexe C.

Le PAM en tant qu'agence lead assurera la coordination générale des activités du projet au quotidien ; la mise en œuvre, le suivi des plans de travail annuels et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats, afin de rendre compte de l'exécution des activités et des ressources et consolider le rapport de progrès conformément au format et calendrier convenus. Cette rubrique inclut également les activités de communication et de visibilité du projet. Le PAM sera également en charge du processus de recrutement du/de la coordinateur(trice) du projet. Le PAM assurera le dialogue avec les parties prenantes et le rappel des rôles des différents intervenants devraient permettre d'éviter tout chevauchement et dispersion d'efforts et d'énergie.

La FAO sera responsable de recrutement d'une équipe composée des experts en agricultures, pastoralisme et le développement communautaire, cette équipe sera appuyée par le coordinateur du projet et supervisée par la Représentante de la FAO. Son intervention sera en lien avec la gestion des ressources naturelles et l'appui aux activités agropastorales.

La coordination opérationnelle s'effectue à travers les différents groupes sectoriels mis en place par le bureau de Coordination du Résident coordinateur et rentre dans le Cadre de Partenariat pour le Développement Durable.

Le PAM et la FAO seront appuyés par le secrétariat PBF (en cours de mise en place) qui guidera dans les différentes activités de mise en œuvre, suivi, évaluation et reporting des activités. Une équipe composée d'un coordinateur et un spécialiste S&E appuyée techniquement par le PDA sera chargée d'accompagner les agences afin d'assurer une meilleure exécution des activités.

Au niveau des agences, les activités s'inscriront dans le cadre du dispositif global de mise en œuvre des opérations en Mauritanie (personnel, équipement IT et logistique, bureaux, sécurité, etc.), tant au niveau du Bureau-Pays que du Sous-Bureau de Kaédi dont dépendent les opérations dans le Guidimakha. L'équipe de mise en œuvre du projet sera composée de l'unité résilience et de l'équipe programme du sous-bureau de Kaédi qui seront utilisés dans la mise en œuvre du projet dont des agents de suivi/évaluation. Un coordinateur du projet sera recruté pour assurer un suivi étroit des indicateurs du projet. Le budget fait état de ce coût dans le canevas adéquat.

Fonction	Coût/18 mois	% Temps	C/Projet	Responsabilité
PAM				
Coordinateur du projet	30000	100%	\$30,000	Gestion globale de tous les aspects du projet, en particulier la coordination avec les partenaires. Suivi de la mise en œuvre du programme ; organisation de formations pour soutenir la composante de renforcement des capacités.

Expert en Résilience	25000	70%	\$17,500	Identification des sites, organisation du plan de travail pour atteindre les résultats escomptés. Supervision technique et coordination avec les services techniques étatiques.
Chargé(e) du genre	25000	40%	\$10,000	Conception et suivi des activités liées à l'intégration de la composante autonomisation des femmes et égalité des sexes.
Expert en Protection Sociale	25000	40%	\$10,000	Fort des activités déjà en cours dans le Guidimakha sur le développement d'un système d'alerte précoce, l'expert pourra proposer avec le chef de l'unité suivi/évaluation une composante prévention des conflits. Ce mécanisme décentralisé permettra de détecter à l'avance des risques de conflits et les prévenir.
Assistant aux Finances	12000	40%	\$4,800	Responsable des rapports financiers spécifiques du projet et fournit un soutien quotidien pour le suivi des transactions financières du programme.
Chef du Sous-bureau/Sous Bureau	25000	50%	\$12,500	Surveillance et supervision de la mise en œuvre et les formations du programme sur le terrain; coordination étroite avec le PAM-MR CO.
1 Assistant Programme/Sous Bureau	12000	50%	\$6,000	
2 agents de suivi/évaluation/Sous Bureau	16687	50%	\$8,343	
Chargé du VAM (Vulnerability Assessment Monitoring)	25000	40%	\$10,000	Soutient le ciblage factuel des bénéficiaires et des communautés et fournit une analyse de la sécurité alimentaire et du suivi nutritionnel. Son expertise sera utilisée pour concevoir un système similaire pour la gestion des conflits.

Chargé du Suivi/Evaluation	25000	40%	\$10,000	Responsable de la création et de l'examen des TDRs, des plans et des livrables d'évaluation.
1 Chauffeur	12000	40%	\$4,800	Assurer le transport du personnel et des visites de suivi de sites.
Total PAM			\$123,943	
FAO				
Expert Pastoralisme & Protection sociale	36430	100%	\$36,430	Identification des sites, organisation du plan de travail pour atteindre les résultats escomptés. Supervision technique et coordination avec les services techniques étatiques.
Suivi & Evaluation	28800	80%	\$23,040	Responsable de la création et de l'examen des TDRs, des plans et des livrables d'évaluation sur la thématique du pastoralisme en collaboration avec le suivi évaluation du PAM.
Expert hydraulique	35000	40%	\$14,000	Responsable des études hydrauliques pour la construction des systèmes de pompage ainsi que la formation des communautés pour la maintenance des systèmes hydrauliques.
2 agents de mobilisation communautaire	34500	70%	\$24,150	Assurer le suivi rapproché et assurer la participation de la communauté dans toutes les activités du projet.
Chauffeurs	9560	100%	\$9,560	Assurer le transport du personnel et des visites de suivi de sites.
Total FAO			\$107,180	
Total PAM+FAO			\$231,123	

Dans le cadre de l'action, une coordination régulière sera maintenue avec les partenaires coopérants (ONG de mise en œuvre) pour assurer la recherche de complémentarités entre leurs interventions de développement rural et les interventions dans la région du Guidimakha.

Au niveau institutionnel, les activités de renforcement de la résilience seront menées en coordination avec le gouvernement (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère du Développement Rural et Commissariat à la Sécurité Alimentaire). Des visites conjointes entre les services techniques déconcentrés, les partenaires coopérants et les agents du PAM seront régulièrement organisées pour suivre les activités et assurer un support technique.

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du projet sera organisé au sein du Comité Directeur Conjoint (CDC) qui pilote la mise en œuvre du Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD). Il sera coprésidé par le Ministre de l'Économie et de l'Industrie et le Coordonnateur résident des Nations Unies. Le Comité de pilotage inclura les Représentants du PAM, et FAO (ou leurs représentants désignés) ainsi que les principales contreparties gouvernementales qui disposent de représentants et services déconcentrés dans la Wilaya de Guidimakha, à savoir les Ministères de l'Intérieur et de la Décentralisation, Environnement et développement durable, de développement rural et le commissariat à la sécurité alimentaire. Le Comité devra se réunir au moins 3 fois pendant les 18 mois du projet, idéalement, après 2 mois et 8 mois, et à la fin des 18 mois.

D'autre part le secrétariat PBF en Mauritanie va créer un comité de pilotage stratégique pour piloter l'ensemble du portefeuille PBF.

Le Comité technique

Un comité technique sera mis en place au niveau de Selibaby regroupant les chefs de sous bureau du PAM, le représentant de la FAO, les délégués régionaux des ministères concernés. Il assurera la coordination de mise en œuvre du projet et la résolution d'éventuelles difficultés. Il organisera des réunions au niveau des communes bénéficiaires du projet en impliquant les services techniques du gouvernement, les autorités locales et des représentants de la communauté (en particulier les femmes et jeunes). Ce comité se réunira au moins 4 fois au cours de la durée du projet.

Assurance qualité

Le coordinateur résidant (ou son représentant désigné) ainsi que le Conseiller en Paix et Développement (PDA) et le Secrétariat PBF auront la fonction d'assurance qualité vis-à-vis du projet. Afin de s'assurer que l'équipe de projet est fonctionnelle, que les réunions du Comité technique ont lieu, et que les agences participantes ainsi que les contreparties gouvernementales sont tenues informées du progrès et d'éventuels blocages. L'équipe du Secrétariat PBF effectuera des missions régulières pour suivre la mise en œuvre du projet et pour veiller à ce que le projet intègre bien le principe « do no harm » et que toutes les activités soient exécutées sous un angle de prévention de conflits/ consolidation de la paix, y inclut les activités d'autonomisation socio-économique.

c) Gestion du risque

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Risques programmatiques			
Événements climatiques extrêmes	Haute	Haut	Les actifs communautaires choisis et l'approche Sites Sentinelles sont promus afin d'anticiper et de limiter les effets liés à ce risque Plan de contingence
Persistence de la Pandémie COVID-19	Haute	Haute	Adoption intégrale des mesures du gouvernementaux et du SNU, Les activités communautaires seront conduites dans le strict respect des mesures barrières. Des sensibilisations et activités au niveau des ménages seront assurées
Epuisement des stocks résultant de ruptures dans la chaîne d'approvisionnement ou d'une production agricole inadéquate	Faible	Faible	Assistance alimentaire pour création d'actifs utilisant la modalité transfert monétaire plutôt que vivres
Fluctuation drastique des changes entre MRU, EUR et USD	Moyen	Moyen	Ajustement des rations et réduction du nombre de bénéficiaires
Risques contextuels			
Détérioration de la situation sécuritaire	Moyen	Haute	Adaptation du calendrier d'intervention
Limitation de l'accès pendant la période des pluies	Haute	Moyen	Adaptation du calendrier d'intervention, pré-positionnement de matériel
Risques sociaux et environnementaux			

Non-collaboration (notamment sur les questions foncières) et tensions (notamment liées au choix ou aux modalités de participation/ciblage des interventions)	Haute	Moyen	Approche communautaire inclusive (PCP, Club DIMITRA, etc.), inclusion de tous dans les processus de prise de décision, campagne de communication avec les leaders avant du début du projet
Tensions croissantes dues à la perception d'une distribution inégale des nouveaux actifs	Faible	Moyen	Planification communautaire et gestion des attentes
Risques institutionnels			
Incident sécuritaire ou politique majeur empêchant le personnel du projet et/ou des partenaires et/ou les bénéficiaires de mise en œuvre les activités prévues	Moyen	Haute	Plaidoyer auprès des autorités ; inclusion des autorités dans la définition du projet
Nouvelles contraintes réglementaires impactant le travail humanitaire	Faible	Moyen	Plaidoyer auprès des autorités ; inclusion des autorités dans la définition du projet

d) Suivi / évaluation

Le budget alloué au suivi évaluation représente US\$ 73,000 soit 5% du budget total.

L'élaboration du cadre logique et du plan de suivi détaillé constituera le premier jalon de notre stratégie de suivi. Une **enquête baseline** sera faite par l'unité VAM du PAM au début du projet pour avoir une situation de référence dans les zones d'intervention. Toutefois les résultats des récentes études pourraient être utilisées si elles contiennent des indicateurs suffisamment pe

rtinents pour le projet. L'équipe de suivi du bureau pays PAM de la Mauritanie, sous la supervision du chargé de suivi et évaluation sera appuyé par les moniteurs de terrain dans le sous-bureau de Kaedi (qui couvre le Guidimakha) et un coordinateur qui sera recruté dans le cadre du projet. Ces moniteurs de terrain procéderont à des missions de suivi régulières (au moins deux missions par mois dans des sites tirés au hasard) pour **collecter des données** sur le déroulement des activités. A cet effet, des questionnaires smartphones (avec la technologie ODK) seront conçus afin de permettre le suivi à distance et la prise d'action rapide si toutefois des problèmes sont rencontrés sur le terrain. Une matrice de suivi des recommandations des missions sera également élaborée et partagée de façon hebdomadaire avec l'ensemble des unités fonctionnelles impliquée dans le projet. Dans le but d'apprécier l'évolution des indicateurs de résultats vis-à-vis des cibles que nous nous sommes assignés, au moins **deux enquêtes** seront organisées avant la fin du projet. Ces enquêtes (qualitatives et quantitatives) permettront de collecter des données à la fois au niveau ménage et communautaire pour une meilleure appréciation des effets de notre intervention. Une revue de l'activité sera également faite en fin de projet avec un cabinet ou un consultant externe afin de tirer des leçons sur le projet mais également prendre des actions correctives si nécessaire pour améliorer la mise en œuvre.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Pour ce qui est de la stratégie de sortie, l'ancrage institutionnel du projet au niveau local et national, et l'alignement avec les priorités nationales et régionales permettront aux éléments-clés du projet de durer à long terme. Il s'agit là surtout des éléments de planification et de coordination locale, des actifs physiques, des mécanismes de financement innovants, des capacités renforcées en matière de gestion des

conflits, et de la diversification économique. Le projet s'inscrit dans une action au niveau national, au travers d'un certain nombre de projets des agences du SNU via le fond de la consolidation de la paix. L'un de ces projets, en cours actuellement à Bassikounou, est considéré comme un financement catalyseur pour d'autres interventions dans la zone.

Le projet s'inscrit dans le relèvement à moyen terme, notamment à travers la création et le renforcement de comités de dialogue intercommunautaire, qui auront pour objectif la prévention et la résolution des conflits ainsi que la mise en œuvre de microprojets dans leur zone d'influence. Ces structures ainsi renforcées et opérationnelles seront les acteurs clés de la cohésion sociale dans la zone. L'appropriation des connaissances transmises et de compétences (formation en cohésion sociale, partage des ressources, gestion des conflits...) leur permettra de mener à bien les activités, mais aussi de les poursuivre de façon autonome une fois le projet terminé. L'évaluation finale du projet permettra de mieux documenter les activités à fort impact et de favoriser leur diffusion afin d'améliorer l'impact global de l'action dans les zones d'intervention.

Les leçons apprises dans ce projet serviront à minimiser les erreurs dans les autres programmes de consolidation de la paix qui seront développés ultérieurement, et serviront de preuve éventuelle du fonctionnement d'une telle approche, ce qui sera utilisé pour la mobilisation d'autres fonds, liés à la stratégie intégrée pour le Sahel, par exemple.

Partout dans le monde, le PAM fournit un appui au renforcement des capacités des gouvernements nationaux et des institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, en vue de maximiser l'appropriation par les pays et de faire en sorte que les parties prenantes puissent gérer et fournir des produits et services à leurs groupes cibles de manière efficace, efficiente et auto-suffisante. Le Guide d'accompagnement du développement des capacités du Groupe des Nations Unies pour le développement (2017) suggère que l'amélioration de l'environnement politique et réglementaire national et le renforcement des systèmes et des fonctions institutionnelles tout en développant les compétences devraient être des objectifs fondamentaux de la programmation intégrée, pour favoriser la durabilité, et une approche commune dans la réalisation de toutes les priorités stratégiques. Le PAM reconnaît que la durabilité par le renforcement des capacités nationales passe par l'appui aux systèmes et services nationaux et, qu'à l'inverse, la réalisation des objectifs nationaux de développement dépend de la capacité des individus, des organisations et des sociétés à se transformer afin d'atteindre les objectifs de développement. Sans lois, politiques, stratégies et procédures de soutien (environnement favorable), des organisations qui fonctionnent bien (domaine organisationnel) et des personnes instruites et qualifiées (domaine individuel), les responsables étatiques et non étatiques ne peuvent planifier, mettre en œuvre et examiner efficacement leurs efforts pour fournir les produits et services prévus aux groupes cibles. Pour être efficace, le renforcement des capacités nationales doit donc porter sur ces trois domaines, en reconnaissant les interdépendances qui existent entre eux.

Le projet en question intègre les étapes menant à une stratégie de sortie et à la durabilité. La durabilité de ce projet est soutenue par la nature pluriannuelle des interventions dans les mêmes communautés affectées par les chocs et les changements climatiques, le recours à une planification participative solide et la convergence programmatique avec les partenaires pour maximiser l'impact de la résilience. Ce projet s'inscrit dans la stratégie pays du PAM (CSP) et les communautés soutenues dans le cadre du présent projet continueront à l'être après la fin du projet jusqu'à leur autonomisation.

Ce projet contribue également à la mise en place d'un système national de Protection Social Adaptatif (ASP) en Mauritanie et est aligné sur les priorités du gouvernement et le plan régional de renforcement de la résilience du PAM pour le Sahel suivant la stratégie de l'Alliance Sahel.

La durabilité des actifs créés ou réhabilités résultera de l'appropriation de ceux-ci par les communautés et des avantages tangibles apportés aux communautés et aux ménages responsables de leur entretien. Les actifs créés dans le cadre du projet seront conçus de manière à être suffisamment simples et abordables pour être réparés ou remplacés par des communautés néanmoins formées.

Différents actifs et activités complémentaires (par exemple, par le biais de partenariats avec la FAO, le FIDA, le PNUD, AFD, d'autres) devraient être intégrés et mis en œuvre à une échelle significative. Dans le cadre d'un financement différent, les mêmes communautés aidées dans le cadre du projet bénéficieront

d'une aide ciblée inconditionnelle par le biais de transferts en nature et en espèces, et d'un soutien nutritionnel pendant la saison de soudure.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Résultats	Montant (USD)	Justification
Résultat 1: La cohésion sociale est renforcée par la mise en place de mécanismes inclusifs, de prévention et de gestion de conflits liés au partage des ressources naturelles.	\$ 445,499,16	Permettra un renforcement du dialogue social à travers des cadres de programmation des activités et de discussion sur le développement communautaire. Ce budget inclura la mise en place d'un système d'alerte précoce pour prévenir des conflits et pérenniser les dividendes de paix.
Résultat 2: La résilience communautaire renforcée à travers l'amélioration de l'accès équitable et pacifique aux ressources naturelles permet de réduire le risque de conflit violents.	\$ 648,370	Permettra de gérer d'une manière responsable l'environnement, soit dans l'optique de diminuer la pression sur les ressources, soit d'apporter des services complémentaires pour renforcer les capacités des communautés à mieux gérer les ressources naturelles. Il inclut également des investissements et les contrats avec des partenaires coopérants pour la réalisation des activités avec les communautés.
Coût supplémentaire (hors activités)	\$226 000	Le budget correspond essentiellement au Suivi-Évaluation du projet plus l'expertise technique à mobiliser par les deux agences non incluse dans les activités.
Coûts Indirects	\$ 98,131	
Total	\$1 500 000	

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

V. Hygiène et prévention de la COVID-19

Le projet fera une sensibilisation de tous les staffs des deux agences (PAM et FAO) et les partenaires qui seront engagés sur l'impératif du « do-no-harm » envers nos bénéficiaires et donc de mettre en œuvre une série de mesures de précaution. Les acteurs locaux et les bénéficiaires seront sensibilisés à l'hygiène et à la prévention à l'occasion des différentes activités du projet ; Ils seront dotés des petits équipements nécessaires, des messages clairs et des dispositions seront prises pour adapter les formats des activités pour respecter les mesures de réduction des risques COVID, de santé et d'hygiène, pourrait aller à la suspension temporaire des activités si la situation s'empire.

Fourniture et équipement de base sur le terrain

- Dispositifs de lave-main,
- Bidon (30-50 litres) affecté par ménages,
- Masques de protection pour chaque participant aux activités,
- Kits d'outils pour chaque participant engagé sur des tâches de construction (ex. pelle et pioche) et d'autres spécifiques à des participants sélectionnés pour une seule tâche (ex. marteaux concasseurs, barre à mines, transporteur/charrette, etc.),
- Gants de travail pour chaque participant,
- Rouleaux de corde de 100-200m plastique et piquets pour le démarcage des fils dans le cadre des distributions (kits, argent, etc.),
- Hangar temporaire pour les aires de pause pendant les distributions,

Tableau des mesures collectives et individuelles

Tâches	✓ Précautions minimales
Travaux communautaires sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation préalable de la population aux mesures barrière (poster + messages-clés) ✓ Répartition des communautés en plus petits groupes, et faire une rotation sur le site, tout en évitant le regroupement sur le même poste de travail ✓ Nettoyage systématique et régulier des mains avec savon ou solution hydroalcoolique à l'arrivée du site ✓ Port de masque obligatoire pour le personnel des partenaires coopérants
Pendant les rassemblements communautaires pour les transferts monétaires (cash) ⁸ et les	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication des mesures de prévention avec le personnel impliqué (PAM, PC, BEA.) <i>avant la distribution.</i> ✓ Sensibilisation systématique des populations sur les mesures barrière par le PC (poster + messages-clés) sur tous les sites <i>avant la distribution</i> des kits et du cash. ✓ Désinfection/Nettoyage obligatoire des équipements avant les distributions puis quotidien pendant les distributions.

⁸ L'approche résilience du PAM consiste à une assistance alimentaire via des transferts monétaires vers les ménages vulnérables pour stimuler leurs participations aux travaux communautaires qui permettent de créer ou réhabiliter des actifs productifs dans les villages. Le « Cash » fait allusion à ce processus de distribution aux bénéficiaires.

distributions des kits aux bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Regroupement des bénéficiaires (par groupe de 05 pers max) sous les tentes, et respect des distances minimales, ✓ Nettoyage systématique des mains des staffs et bénéficiaires avec du savon ou solution hydroalcoolique à l'arrivée sur site communautaires. ✓ Port de masque obligatoire pour tout le personnel sur place (changé deux fois par jour) <p>Signaler les cas semblants suspects et à référer aux autorités sanitaires</p>
Gestion de la pandémie COVID au niveau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>intégrer des éléments spécifiques liés à la consolidation de la paix à travers certaines activités clés avec p.ex. les communautés, comme la prévention de la propagation de rumeurs et de fausses informations autour de Covid-19 qui pourraient conduire à déstabiliser davantage la situation</i>

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Prelevés	Indicateurs	Niveau de vérification/ Fréquence de collecte	Enges
<p>Résultat 1 : La cohésion sociale est renforcée par la mise en place de mécanisme (arbitré, de prévention et de gestion de conflits liés au partage des ressources naturelles).</p> <p>(Cible(s) ODD auxquelles le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1a Nombre des personnes qui ont participé aux activités de la cohésion sociale tenue dans la communauté Niveau de référence : A établi Cible: (140 femmes et jeunes filles, 44 hommes)</p>	<p>Qual: Dispositif mixte Fréquence: 2 fois/an</p>	<p>Fin 2021, 80 femmes et 20 jeunes ; Fin du projet 100 femmes et 40 jeunes</p>
		<p>Indicateur 1b Une liste de propositions de solutions assure une meilleure cohésion sociale dans la gestion des ressources naturelles est établie Niveau de référence : 1 Cible: 1</p>	<p>Qual: Focus group Fréquence: 1 fois/an</p>	<p>La liste est disponible d'ici fin 2021</p>
		<p>Indicateur 1c Au moins une structure locale de médiation et de gestion de conflits est mise en place et opérationnelle dans chaque communauté ciblée Niveau de référence : 1 Cible: 1 Communauté</p>	<p>Qual: Focus group Fréquence: 1 fois/an</p>	<p>D'ici fin 2021, 4 structures de médiation sont mise en place dans 4 communautés.</p>
		<p>Indicateur 1d Proportion des communautés ciblées disposant de comités mixtes (hommes et femmes) opérationnels assurant le suivi de la gestion concurrente et le partage équitable et rationnelle des ressources naturelles entre les différentes composantes de la communauté Niveau de référence : 0 Cible: 100%</p>	<p>Qual: Focus group Fréquence: 1 fois/an</p>	<p>100% d'ici fin 2020.</p>
		<p>Indicateur 1e % de conflits et disputes liés à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles résolus par les structures communautaires Niveau de référence: nombre de plaintes au début du projet Cible: 0</p>		

	<p>Produit 1.1 Renforcer les mécanismes de dialogue entre les communautés des zones ciblées pour une gestion durable et pacifique des ressources naturelles. Liste des activités relevant du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des structures permanentes de dialogue social Création des Planifications Communaires Participatives (PCP) ciblées qui incluent le dialogue communautaire Elaboration des cartes et des mécanismes de gestion rationnelle et durable des espaces et des ressources naturelles 	<p>Indicateur 1.1.1 Nombre de structures mises en place dans le cadre du dialogue social</p> <p>Niveau de référence : 3 Cible : 3</p>	<p>Outils : PV réunions Fréquence : Mensuel ou Trimestriel</p>	
		<p>Indicateur 1.1.2 Nombre de PCP conduites avec la participation des hommes et des femmes et de tous les acteurs cibles, ayant abouti à des choix stratégiques pour la communauté</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : au moins 10</p>	<p>Outils : PV, Rapports PCP Fréquence : Annuel</p>	<p>2021 : 1 pag 2022 : 1 pag</p>
		<p>Indicateur 1.1.3 Nombre de participants (hommes et femmes, jeunes et adultes) dans les PCP et les regroupements autour des activités sociales ou professionnelles de la communauté</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100 (10 00 hommes / 40 jeunes, 20 adultes) 30 femmes (30 jeunes, 20 adultes)</p>	<p>Outils : Rapports PCP/Coordination Fréquence : Semestriel</p>	<p>Four microprojets</p>
		<p>Indicateur 1.1.4 Nombre de jeunes, hommes et femmes impliqués dans le processus de maintien de la cohésion sociale et de respect</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>	<p>Outils : Rapports des partenaires Fréquence : Semestriel</p>	<p>Four microprojets</p>
		<p>Indicateur 1.1.5 Nombre de comités ad-hoc (hommes et femmes) chargés de dialogue avec les marchands et les mandataires mis en place et opérationnels</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1/Communauté</p>	<p>Outils : Rapports des partenaires Fréquence : Semestriel</p>	<p>2022</p>
		<p>Indicateur 1.1.6 Nombre de comités ad-hoc (hommes et femmes) mis en place et opérationnels, pour le suivi de la gestion ouverte et inclusive des ressources naturelles et leur partage équitable et rationnelle entre les différents composants de la communauté</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1/Communauté</p>	<p>Outils : Rapports des partenaires Fréquence : Semestriel</p>	<p>2021</p>

		Indicateur 1.1.6 Nombre de consultations/Réglemets techniques/visite de gestion élaborés et diffusés comme outils de gestion Niveau de référence : 0 Cible : 3	Outils : Rapport de suivi Fréquence : annuel	
	Produit 1.2 Renforcer les capacités des autorités locales dans la mise en place d'arrangements pour les ressources naturelles favorisant la cohabitation pacifique.	Indicateur 1.2.1 Nombre d'institutions administratives (au niveau communal) ayant été sensibilisées/formées sur l'élaboration de PCP Niveau de référence : 0 Cible : 3	Outils : Rapport de suivi Fréquence : Annuel	201
	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des autorités communales à la facilitation des PCP et à l'adoption des Plans d'Action Communitaires dans les Plans de Développement Communal Promotion, diffusion et la vulgarisation des codes pastoral et forestier et les conventions régissant les usages forestiers favorisant l'accès aux terres pour les femmes et les jeunes 	Indicateur 1.2.2 Nombre de personnes (hommes et femmes) ayant été formées ou sensibilisées sur les codes pastoraux et forestiers Niveau de référence : 0 Cible : 360	Outils : Rapport de suivi Fréquence : Annuel	201 : 180 pers 202 : 180 pers
	Produit 1.3 Mettre en place un système facilitant le suivi et le recueil des informations sur les risques de conflit favorisant ainsi la cohabitation pacifique	Indicateur 1.3.1 Nombre de sites sentinelles mis en place Niveau de référence : 0 Cible : 10	Outils : Rapport de suivi Fréquence : Annuel	201 : 5 202 : 5
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des mécanismes d'alerte précoce via les Sites Sentinelles Communales Institution d'un mécanisme d'analyse des transhumances Documentation des bonnes pratiques en matière de résolution des conflits liés à la transhumance et les ressources naturelles 	Indicateur 1.3.2 Métrisation d'alerte précoce mis en place Niveau de référence : 0 Cible : pm	Outils : Rapport de suivi Fréquence : Annuel	
		Indicateur 1.3.3 Documents de bonne pratiques élaborés Niveau de référence : 0 Cible : 1	Outils : Rapport de suivi Fréquence : Annuel	
		Indicateur 1.3.4 Nombre de sessions de vulgarisation document de bonnes pratiques Niveau de référence : N/A Cible : 5	Outils : Rapport de suivi Fréquence : Annuel	201
Résultat 2 :		Indicateur 2a Proportion des jeunes et femmes acteurs des processus de consolidation de la paix dans les communautés cibles faisant état d'avantages	Outil : Enquête ménage Fréquence : 3 fois/an	

<p>La résilience communautaire renforcée à travers l'amélioration de l'accès équitable et pacifique aux ressources naturelles permet de réduire le risque de conflit violent.</p> <p>(L'impact ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 11: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'avis de l'IAHRM)</p>	<p>déclatant de l'amélioration ou la création d'accès aux communautés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : >= 50%</p>			
	<p>Indicateur 2.b Proportion des communautés ciblées où l'on constate une amélioration de la capacité de gérer les chocs et les risques liés aux conflits</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : >=30%</p>	<p>Outil : Enquête communautaire Fréquence : 2 fois/an</p>		
	<p>Indicateur 2.c Nombre de personnes ayant accès aux ressources naturelles d'une manière équitable et pacifique</p> <p>Niveau de référence : TRD Cible : 1870</p> <p>Indicateur 2d % de personnes qui témoignent d'une réduction des tensions intercommunautaires grâce à une amélioration de l'accès équitable et pacifique aux ressources naturelles dans le cadre du projet PAF</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100%</p>			
	<p>Produit 2.1 Construction et gestion de systèmes hydrauliques propres, durables et soutenable par les communautés elles-mêmes réduit les tensions liées à l'eau sur le long terme. Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) Construction d'un système de pompage soléno d'approvisionnement en eau potable et irrigation hydraulique (réduction du niveau de distribution, augmentation capacité de stockage, traitement des réservoirs privés d'eau) en faveur des communautés ciblées 2) Formation des communautés (en particulier les jeunes et femmes) à la maintenance des systèmes hydrauliques 	<p>Indicateur 2.1.1 Nombre de systèmes hydrauliques construits et gérés par les communautés</p> <p>Niveau de référence : 0/A Cible : 33/10</p>	<p>Outils : Rapports de suivi Fréquence : annuel</p>	<p>2021 : 3 2022 : 5</p>
	<p>Indicateur 2.1.2 Nombre de bénéficiaires (jeunes/femmes) qui ont accès amélioré aux installations hydrauliques mises en place par le projet dans les communautés ciblées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6000 (1500 hommes, 1500 jeunes, 3000 adultes) / 3400 femmes (1100 jeunes, 2300 adultes)</p>	<p>Outils : Rapports de suivi Fréquence : Annuel</p>		
	<p>Indicateur 2.1.3 Nombre de participants (jeunes) démontrant des connaissances accrues sur le fonctionnement d'ouvrages hydrauliques</p>			

		Niveau de référence : N/A Cible : (amélioration après la baseline) 100		
	Projet 2.2 Les communautés construisent des ouvrages qui limitent l'impact du changement climatique et favorisent la stabilisation des relations entre les communautés, notamment entre éleveurs et agriculteurs. Liste des activités relevant du projet :	Indicateur 2.2.1 Nombre de personnes dans les regroupements communautaires (incluant les professionnels) ayant reçu au moins 3 messages clés sur les questions liées au changement climatique et leur effet	Quali - Rapport de suivi Fréquence : 2 fois/an	
	① Construction/renforcement d'ouvrages pour la réduction des risques naturels	Niveau de référence : N/A Cible : (amélioration après la baseline) 4000		
	② Construction/renforcement d'ouvrages de situation d'urgence favorisant les activités agro-pastorales communes	Indicateur 2.2.2 Nombre d'he de sites naturels réduits Niveau de référence : N/A Cible : 10	Quali - Rapport de suivi Fréquence : trimestriel	2021 : 5 2022 : 5
	③ Délivrance d'avis de réglementation naturelle et d'avis de pâturage par les communautés cibles	Indicateur 2.2.3 Nombre d'he d'avis délivrés Niveau de référence : N/A Cible : au moins 500	Quali - Rapport de suivi Fréquence : trimestriel	2021 : 290 2022 : 290
	④ Appui aux femmes et jeunes pour la gestion des dépôts vétérinaires et boutiques d'aliments de bétail	Indicateur 2.2.4 Nombre d'ouvrages agro-pastoraux réduits Niveau de référence : N/A Cible : 10	Quali - Rapport de suivi Fréquence : annuel	2022 : 5 2023 : 5
		Indicateur 2.2.5 Nombre de dépôts/boutiques mis en place Niveau de référence : N/A Cible : 10	Quali - Rapport de suivi Fréquence : annuel	2021 : 5 2022 : 5
		Indicateur 2.2.6 - nombre de femmes/jeunes assistés à travers les AMB Niveau de référence : 80 Cible :		2021 : 80 2022 : 80

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	✓		Suite à un exercice d'appel à manifestation d'intérêt et d'évaluation des performances des partenaires existants, nous disposons d'une liste restreinte de partenaires de mise en œuvre. Les OSC surtout celles spécialisées dans la prévention des conflits communautaires et pastoraux seront toutes invitées à participer.
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		✓	Les TDR du personnel clef déjà en poste dans les agences seront mis à jour ainsi que les TDR de nouveaux staffs.
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	✓		Afin de capitaliser sur les synergies, les sites d'intervention déjà existants vont être sélectionnés. Suite aux différentes concertations d'autres sites pourront être ajoutées sur recommandations de l'analyse de risques et de contexte.
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	✓		Des réunions de consultation et de travail ont été organisées avant la soumission de la note conceptuelle pour avoir l'aval des représentants Gouvernement. Les communautés cibles ont été approchées dans le cadre des PCPs et seront saisies courant Mars pour une discussion de planification.
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?		✓	A effectuer avec l'appui du bureau du RC.
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	✓	✓	Des SOP existent sur le ciblage des bénéficiaires. Ces procédures seront enrichies par la prise en compte de la sensibilité au conflit. Une session de travail avec le PDA nous permettra de préciser cette procédure courant Mars avant le début de l'activité.

7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	✓	✓	Des accords globaux régissent la collaboration entre la partie nationale et les agences bénéficiaires. Un plan de travail détaillé devra être mis en place pour définir les rôles et responsabilités et les atteintes.
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	✓		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		